



"statut transfrontalier" pour un étranger marié à un français

Par **Gabriela67000**, le **16/12/2010** à **11:28**

Bonjour,

J'aimerais vous demander quelle sont les démarches à faire dans ma situation:

- * je suis roumaine
- * j'étudie et je travaille en France à l'Université de Strasbourg depuis 2006
- * je me suis mariée en France le 17 avril 2010
- * mon mari est français, il a la résidence en Allemagne à Kehl et il travaille en France
- * la mairie de Kehl m'a juste donné un droit de voyager et résider en Allemagne

Depuis mon mariage j'ai déménagé à Kehl. La Direction de travail ne veut pas donner une autorisation de travail parce que je ne détiens pas un titre de séjour français.

Comment faire?

Je pourrais obtenir le titre de séjour français "vie privée et familiale" vivant en Allemagne?
Qui donne le statut de "travailleur transfrontalier"?

Je vous remercie!